



Le lundi 12 juin 2017

Association OSONS !
Guichet des associations
40 ter Square des Caraïbes
35400 Saint Malo

Monsieur A...
TIMAC Agro
27 Avenue Franklin Roosevelt
35400 Saint-Malo

Objet : Nuisances olfactives dans Saint-Malo

Monsieur A...

Lors de notre rencontre du 16 février dernier, conscients de l'importance de l'activité de votre entreprise sur le port de Saint-Malo, nous vous avons proposé que le réseau des Nez malouins intègre le protocole de contrôle/mesure de la qualité de l'air. Cette collaboration avec Timac Agro et Phosphéa, pouvait recourir à Air Normand pour une formation au Langage des Nez.

Votre comité de pilotage du 12 avril 2017 devait considérer cette demande. Malgré un mail que nous vous avons adressé le 21 mai, vous ne nous avez toujours pas fait connaître votre décision.

Il semble, d'après ce que nous avons appris, que le groupe Roullier ait chargé un prestataire pour effectuer des prélèvements de poussière et mesurer les nuisances olfactives par ses propres Nez.

Ces informations sont-elles exactes ? Si oui nous en tirons plusieurs enseignements :

- ✓ De fait, la démarche d'OSONS et des nez se trouve valide pour ce qui concerne les analyses de poussière et le recours aux nez.
- ✓ L'adoption de cette démarche par TIMAC AGRO peut aussi inquiéter, cela signifie-t-il que les résultats de vos process de sécurité actuels vous laissent dans l'ignorance de la composition des poussières qui sont répandues autour de vos sites de production ?

Nous vous rappelons que lors de nos deux rencontres, vous nous aviez assuré de votre volonté d'une meilleure information. Depuis, les nez ont, comme prévu, contacté les responsables d'usine, qui se sont déplacés. Mais le manque de transparence et d'ouverture, qui caractérise à nouveau vos décisions sur un sujet qui préoccupe les citoyens de Saint-Malo, renforce par avance la suspicion qu'ils montrent vis-à-vis de votre communication.

Après une année de relevés effectués dans plusieurs quartiers, l'objectivation des nuisances olfactives dans la ville, est réalisée et montre que votre arrêté d'exploitation n'est pas respecté. S'il semble que des travaux aient été menés sur vos deux sites les relevés du mois de mai montrent que les problèmes persistent.

Le présent courrier est destiné à vous rappeler que notre démarche n'a pas pour but de nuire à l'entreprise. En revanche, il n'est pas question pour nous d'enterrer notre action mais au contraire, compte tenu des résultats, de défendre de façon de plus en plus déterminée et visible l'intérêt des citoyens. Dans ces conditions, il n'existe pas d'alternative au maintien de notre demande de transparence et de notre exigence de garantie pour les malouins.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments distingués

Pour OSONS !
Alain Guillard
Co-président